

Anecdote venant d'une médecin :

"J'ai vu passer le témoignage d'un infirmier de génie ces derniers jours. Il devra être vacciné obligatoirement le mois prochain mais d'ici là il peut encore se rendre à son travail avec des tests négatifs qu'il doit refaire tous les trois jours.

Lundi, il se présente au travail sans test : on lui dit qu'il ne peut pas prendre son service tant qu'il n'a pas un test négatif. Il va faire un test, il est bien négatif. Va-t-il reprendre son travail gentiment ? Non, car je l'ai précisé plus haut : c'est un génie. Alors il imprime les articles qui dans la presse relaie les dernières données américaines en matière de contagiosité, celles qui disent qu'un vacciné a une charge virale pour ainsi dire identique à celle d'un non-vacciné et que les vaccinés transmettent le virus.

Il revient vers son employeur et lui demande si les collègues vaccinés doivent présenter un test négatif. Réponse : non, eux ils sont vaccinés. Par conséquent, dans la mesure où lui, qui est négatif, peut se retrouver à travailler avec des vaccinés positifs et transmetteurs, il refuse de travailler et exerce son droit de retrait tant que les vaccinés n'auront pas à fournir eux aussi un test négatif. Bon courage à l'employeur qui voudrait licencier un salarié qui exerce son droit de retrait parce qu'il juge que l'entreprise ne fait pas le nécessaire pour pleinement le protéger :)

Voilà qui s'appelle prendre les fous au jeu de leur propre folie. C'est bien trouvé, c'est pertinent, percutant, en quelque sorte c'est comme retourner le fusil contre celui qui vous tenait en joue. J'encourage tous mes contacts concernés par l'obligation vaccinale à reproduire ce beau geste technique qui relève de la résistance pacifique et légale. Leur système est plein de failles, il faut les repérer et s'y enfoncer dès que possible.

Ils sont "forts" ? Soyons malins !!!